



TROISIÈME TOUR EN COULISSE : **CHRONIQUE D'UNE ÉLECTION VOLÉE !**

**COMMENT ET POURQUOI LA COALITION FO, UNSA ET LA CFE-CGC
ÉCARTE LA CGT DE LA GESTION PLURALISTE DU CE (CSEC)**

Pour justifier sa forfaiture, la coalition FO, UNSA, CFE-CGC a multiplié les communiqués communs d'abord inexacts puis finalement mensongers. Elle entend expliquer que la CGT portait des exigences inacceptables au regard du résultat d'une élection qui l'a pourtant placée en tête des suffrages avec 31,78% et 1 086 voix d'avance sur la deuxième organisation syndicale, Force Ouvrière.

Il est généralement admis que la première organisation syndicale de l'Entreprise assume la première responsabilité au CSE Central. C'est sur cette base que la CGT s'était effacée en 2018 au profit de l'UNSA pour 16 voix de retard seulement.

Dans la perspective d'une gestion pluraliste des instances représentatives du personnel avec les trois autres organisations syndicales représentatives (i.e. ayant obtenu une représentativité supérieure à 10%, dans les seuls collèges maîtrises et cadres pour la CFE-CGC), la CGT a proposé une rencontre le mercredi 8 décembre dernier et a vite compris que la volonté d'une large gestion pluraliste n'était pas partagée...

Première déconvenue, FO, l'UNSA et la CFE-CGC s'étaient préalablement rencontrées pour former une « coalition ». Si bien que la discussion s'est engagée sur des bases trahissant une forme d'hostilité à l'endroit de la CGT, la coalition déclarant : « Nous pesons 65%, vous pesez 35% ! ». D'emblée a été posé le principe d'un « nous » et d'un « vous » en termes de rapport de force.

Deux visions de la gestion pluraliste ont été confrontées autour de la gouvernance du Comité d'entreprise et de la composition du CSE Central.

Pour la CGT, assumer la première responsabilité, c'est en avoir les moyens, d'où la proposition d'un Secrétariat resserré où la CGT serait majoritaire seule et un Bureau formé des quatre OSR avec une répartition équilibrée des responsabilités.

S'agissant du CSE Central, composé de 20 élus en provenance des 12 CSE de l'entreprise, **la CGT défendait le principe d'une répartition respectant le résultat de l'élection au sein de chaque CSE** (selon le principe partout appliqué d'une attribution à la plus forte moyenne). Cette logique conduisait à la répartition suivante : **9 élus CGT, 6 élus FO, 4 élus UNSA, 1 élu CFE-CGC.**

Sur ces deux points structurants pour une gestion pluraliste, la coalition reconnaissait, certes, que le poste de Secrétaire revenait à la CGT mais a posé comme non négociable que la CGT soit structurellement minoritaire au sein du Secrétariat. Comprendre : la coalition (65%) décide, le Secrétaire CGT (35%) exécute ! Et l'on perçoit déjà nettement qui tire les ficelles...

Sur la composition du CSE Central, **la coalition a posé le principe d'une ventilation** des 20 postes selon le poids de chaque OSR en base 100 soit : **7 élus CGT, 6 élus FO, 5 élus UNSA, 2 élus CFE-CGC.**

On comprendra aisément que c'était là l'intérêt de la coalition, quitte à dévoyer l'esprit d'un CSE Central qui n'est pas composé « par le haut » mais bien « par le bas » (vision CGT) où chaque CSE envoie des représentants au CSE Central en fonction du résultat de l'élection dans chaque périmètre.

Quand deux visions ne s'accordent pas, on cherche un chemin médian (un compromis). Ce fut peine perdue puisque **la coalition a défendu sa vision comme « à prendre ou à laisser » et a rapidement posé un ultimatum à la CGT.**

Dans un esprit de responsabilité, la CGT a finalement accepté les concessions demandées par la coalition dès le vendredi 10 décembre dernier **alors même que les résultats du second tour venaient confirmer et même consolider la première place de la CGT.**

A croire que **la coalition pensait avoir posé des conditions inacceptables pour la CGT, espérant que celle-ci s'exclurait d'elle-même** de la gestion pluraliste car elle a posé de nouvelles exigences, notamment celle que la CGT ouvre un siège au CSE Central en provenance du CSE MRF à FO, pourtant arrivée quatrième dans ce périmètre.

Bref, **le clan des 65%, non content d'imposer les règles générales de la gestion pluraliste, entendait désormais dire qui, quoi, comment ...**

Toujours animée d'un esprit de responsabilité et désireuse de respecter le message des urnes légitimant quatre organisations syndicales à la RATP, **la CGT a fait cette ultime concession le lundi 13 décembre à midi.**

Peine perdue puisque **la coalition s'est empressée de poser de nouvelles exigences** faisant définitivement la démonstration que **son projet était bel et bien d'exclure la CGT** des instances représentatives du personnel.

Voilà la vérité toute nue, celle d'**un coup de force démocratique !** Les agents de l'Entreprise ont le droit de savoir comment les choses ont été faites, à commencer par les 8 261 qui ont apporté leur suffrage à la CGT.

Alors que l'entreprise est confrontée à des projets de transformation profonde qui sont autant de perspectives de démantèlement de l'EPIC et de privatisation du transport public, la coalition a fait le choix de la désunion et donc de l'affaiblissement des salariés. Honte à eux ! Ils font la démonstration qu'ils font passer leurs intérêts avant ceux des travailleurs et de l'entreprise.

La CGT était prête au compromis, même au plus douloureux, pour affronter aussi unis que possible les enjeux de la période. FO, l'UNSA et la CFE-CGC font le choix d'un « tous ensemble contre la CGT » qui ne servira pas la défense du service public et des agents de l'entreprise.

**Même attaquée et mise honteusement à la porte des instances représentatives du personnel, la CGT restera au service des agents comme elle a toujours su en faire la démonstration.
C'est notre raison d'être, vous pouvez compter sur nous !**